

Niveau :	MASTER												
Domaine :		SCIEN	NCES HUMAIN	ES ET SOCIAL	.ES								
Mention :	M	étiers de l'ense	MEEF 2 ND ignement, de l	_	le la formation								
Parcours :		Professeur	d'Education M	lusicale et cha	nt choral								
Nahara kaning Madianta	189h	543h	68h	0h	0h	800h							
Volume horaire étudiant :	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total							
Formation dispensée en :		⊠ Français			D								

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Nadège LEMONNIER Formatrice académique nadege.lemonnier@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.77 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
UFR Max NOUBEL Maître de Conférences ☎ 03.80.39.98.32 max.noubel@u-bourgogne.fr	UFR Raphaël GROS
Composante(s)	de rattachement :

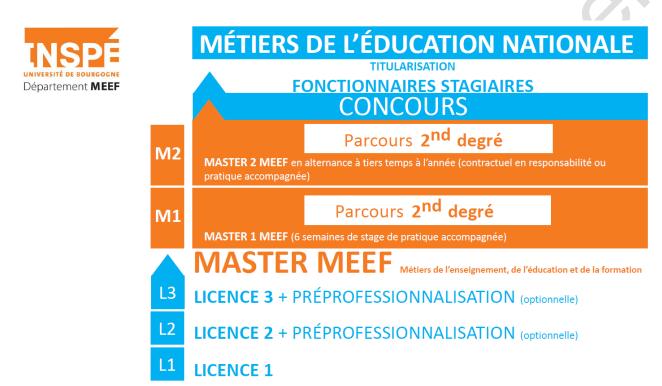
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR Sciences Humaines



Objectifs de la formation et débouchés :

Objectifs:

Le master MEEF mention second degré parcours Professeur d'Education Musicale et chant choral, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les compétences professionnelles (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) du métier de Professeur d'Education Musicale et chant choral, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique d'Education Musicale et chant choral
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois les blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel



Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Professeur d'Education Musicale et chant choral**, sont précisés dans le livret de formation.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séquencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer



Modalités d'accès à la formation :

De plein droit :

- Accès en M1 : être titulaire d'une licence du même domaine.
- Accès en M2: titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours Professeur d'Education Musicale et chant choral. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- En formation initiale : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
- En formation continue : s'adresser au <u>Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)</u>

Organisation et descriptif des études :

Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE





Les contenus et particularités du parcours **Professeur d'Education Musicale et chant choral**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.



Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :



			Semestre 1			Semestre 2						T	otal M	<u> </u>						
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	ТР	Total		СМ	TD	TP	Total	МСС	ECTS M1	Compétences
			Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					T-4-1							
BLOC A	EDUQUER	UE1	Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12	Total UE1	24	12	0	36	CC Intégral	6	EDUQUER
Le professeur, acteur de la communauté éducative et	220402	Le professeur	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les	3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les		3		3	Ec1					B		255452.11
du service public de		acteur de la	missions du métier					missions du métier				+								
l'éducation nationale		communauté éducative	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total							
	COMMUNIQUER	cuddative	Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	UE1 Ec2	4	29	0	33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
			Maîtrise de la langue française		9		9						102							
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					1							
			Ec 1a : Savoir accompagner un répertoire vocal destiné à un public de collège		12			Ec 1a : Savoir accompagner un répertoire vocal destiné à un public de collège (2)		12		12	Total							
	ENSEIGNER les		Ec 1b : Savoir diriger une chorale de collège ou lycée		12		12	Ec 1b : Savoir diriger une chorale de collège ou lycée		12		12	UE2	17	78	0	95			ENSEIGNER les
	SAVOIRS	UE2	Ec 1c : Travail vocal des répertoires de chanson		12		12	Ec 1c : Travail vocal des répertoires de chanson		12		12	Ec1					CC Intégral	12	SAVOIRS
	SAVOIRS	Le praticien pilote de son	Ec 1d : Arrangement polyphonique d'un chant à destination d'un public de collège et de lycée (1)	6	6		12	Ec 1d : Analyse des répertoires savants et populaires en vue d'une exploitation en collège	11			11								SAVOINS
		enseignement	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire												
BLOC B			Ec 2a : Connaître et comprendre les programmes officiels (1)		17		17	Ec 2a : Connaître et comprendre les programmes officiels (2)		14		14	Total		440		110			
Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace	PLANIFIER et		Ec 2b : Construire et développer les apprentissages des élèves (1)		36		36	Ec 2b : Construire et développer les apprentissages des élèves (2)		28		28	UE2 Ec2	0	110	0	110	661.1		PLANIFIER et
dans la transmission des	SEQUENCER		Ateliers pédagogiques et didactiques 2		7		7	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		8		8						CC Intégral	4	SEQUENCER
savoirs fondamentaux et			Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement												
la construction des apprentissages	EVALUER		Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24		24	Total	22	42			CC Intégral	4	EVALUER
apprentissages	FACILITER les		Inclusion des élèves	6	6		12	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6		6	UE3 Ec1	22	42	0	64	201.1/	_	FACILITER les
	APPRENTISSAGES de TOUS les FLEVES							Inclusion des élèves		6		6	1					CC Intégral	5	APPRENTISSAGES de TOUS les FLEVES
	1000718:3111 \$1.0	UE3	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total							11774.7 11.1 11.7
		Le praticien réflexi	f Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10	4	14	UE3	14	18	5	37	CC Intégral	10	
	FAIRE PREUVE de							Suivi individuel de mémoire			1	1	Ec2a							FAIRE PREUVE de
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage					Total							REFLEXIVITE
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			8	8	UE3	0	0	16	16	CC Intégral	10	
								Suivi individuel de stage			1	1	Ec2b							
			Ec 1 : se former (aux choix) à la																	
			- Culture Numérique										1							
BLOC C		UE4	- Culture artistique et patrimoniale										Total							
Le professeur, acteur de	SE FORMER	Le professeur,	- Culture citoyenne		20		20						UE4 Ec1		20		20	CC Intégral	3	SE FORMER
son développement	son développement	acteur de son	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger										[[
professionnel		développement professionnel	- Culture de la recherche										1							
		p. c. c.ssionnel											Total							
	COOPERER							Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)		15		15	UE4 Ec2		15		15	CC Intégral	2	COOPERER
				СМ	TD	TP	Total		СМ	TD	ТР	Total	Total M1	81	324	21	426	Total ECTS	60	
			'					_						CM	TD	TP	Total			

CM TD TP Total



			Semestre 3			Semestre 4						To	otal M	2														
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	ТР	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total		СМ	TD	TP	Total	мсс	ECTS M2	Compétences								
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté	EDUQUER	UE1 Le professeur	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER								
éducative et du service public de l'éducation		acteur de la communauté	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total															
nationale	COMMUNIQUER	éducative	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif			8	8	UE1	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER								
								Communication respectueuse et efficace			9	9	Ec2															
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner																				
			Ec 1a : Construire une culture musicale et artistique à destination d'un public de collège et lycée (1)	10			10	Ec 1a : Construire une culture musicale et artistique à destination d'un public de collège et lycée (2)	7			7																
			Ec 1b : Analyse des répertoires savants et populaires en vue d'une exploitation en collège (2)	10				Ec 1b : Analyse des répertoires savants et populaires en vue d'une exploitation en collège (2)	7			7	Total UE2	82	18	0	100											
	ENSEIGNER les	UE2	Ec 1c : Développement de l'écoute analytique chez l'adolescent	5			5	Ec 1c : Développement de l'écoute analytique chez l'adolescent (2)	8			8	Ec1					CC Intégral	12	ENSEIGNER les								
	SAVOIRS	Le praticien pilote	Ec 1d : Arranger, transcrire pour un public d'adolescents	5			5	Ec 1d : Arranger, transcrire pour un public d'adolescents (2)	8			8						ce megrar	**	SAVOIRS								
		de son	Ateliers pédagogiques et didactiques 1	12	8		20	Ateliers pédagogiques et didactiques 1	10	10		20																
		enseignement	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire																				
			Ec 2a : Connaître et comprendre les programmes officiels (3)		12		12	Ec 2a : Connaître et comprendre les programmes officiels (4)		5		5	Total															
BLOC B			Ec 2b : Construire et développer les apprentissages des élèves (3)		28		28	Ec 2b : Construire et développer les apprentissages des élèves (4)		15		15	UE2	0	85	2	87											
Un professeur polyvalent,	PLANIFIER et		Ateliers pédagogiques et didactiques 2		12		12	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		13		13	Ec2					CC lastianal		PLANIFIER et								
praticien réflexif, efficace dans la transmission des	SEGUENTEEN							Préparation aux oraux du concours*			2	2						CC Intégral	4	SEQUENCER								
savoirs fondamentaux et			Ec 1: Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement										CC Intégral	4	EVALUED								
la construction des	EVALUER		Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent		6		6	Total					CC Intégral	4	EVALUER								
apprentissages	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8		8	UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de								
	TOUS les ELEVES		Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12		12						· ·		TOUS les ELEVES								
		UE3	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche																				
		Le praticien	Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6	Total			_												
		réflexif	Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1	UE3 Ec2a	6	43	4	53	CC Intégral	10									
	FAIRE PREUVE de							Recherche disciplinaire		20		20								FAIRE PREUVE de								
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage												REFLEXIVITE								
			Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Total															
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	UE3 Ec2b	0	0	24	24	CC Intégral	10									
			Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2																
			Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la																				
BLOC C		UE4	- Culture Numérique					- Culture Numérique					1															
Le professeur, acteur de	e professeur, acteur de son développement	Le professeur,	- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale	1				Total		45		,	CC Intégral	3	SE FORMER								
1.7		acteur de son développement	- Culture citoyenne	10		10	- Culture citoyenne	1	5		5	UE4 Ec1		15		15												
	professionnel	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger])	2	5	5	5	5	5		5							ļ	661.1		60605055
COOPERER - Culture de la recherche					- Culture de la recherche										CC Intégral	2	COOPERER											
NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.		СМ	TD	ТР	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours	СМ	TD	TP	Total	Total M2	108	219	47	374	Total ECTS	60											



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en contrôle continu intégral (CCI). Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	 Ne possède pas les rudiments des compétences visées N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre Les savoir-être sont inadéquats Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.



Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences									
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.									
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.									
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.									

• Règles de progression en Master MEEF

Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à <u>aucune</u> session de rattrapage.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.



Fonctionnement des jurys de Master MEEF

<u>A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention</u> délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

Organisation des évaluations pour les enseignements

Remise des travaux / devoirs

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ Absence lors d'une évaluation

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraine une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Niveau :			MAS	ΓER									
Domaine :	Sciences humaines et sociales – Sciences, technologies, santé												
Mention:	Mo	étiers de l'ense	MEEF 2 ND ignement, de l		le la formation								
Parcours :		Professe	ır d'Education	Physique et S	portive	~							
Values a la series étudique :	194h	409h	227h	0h	0h	830h							
Volume horaire étudiant :	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total							
Formation dispensée en :		⊠ Français											

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique							
INSPE Aurélie VAROT aurelie.varot@u-bourgogne.fr Sébastien DELARCHE Sebastien.delarche@u-bourgogne.fr Loïc SZERDAHELY loic.szerdahelyi@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.90 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr							
UFR Alain LOUAZEL alouazel@u-bourgogne.fr Guillaume PERREAU NIEL guillaume.perreau-niel@u-bourgogne.fr	UFR Vesna BOUILLER ② 03.80.39.67.03 vesna.bouiller@u-bourgogne.fr							

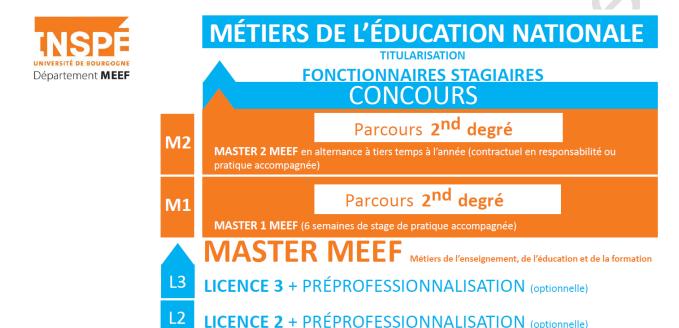
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR STAPS



Objectifs de la formation et débouchés :

Objectifs:

Le master MEEF mention second degré parcours Professeur d'Education Physique et Sportive, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les compétences professionnelles (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) du métier de Professeur d'Education Physique et Sportive, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.



La formation s'appuie sur quatre axes :

L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants

LICENCE 1

- La formation disciplinaire et didactique d'Education Physique et Sportive
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPEPS en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois les blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel



Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Professeur d'Education Physique et Sportive**, sont précisés dans le livret de formation.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séguencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer



Modalités d'accès à la formation :

De plein droit :

- Accès en M1 : être titulaire d'une licence du même domaine.
- Accès en M2: titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours Professeur d'Education Physique et Sportive. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

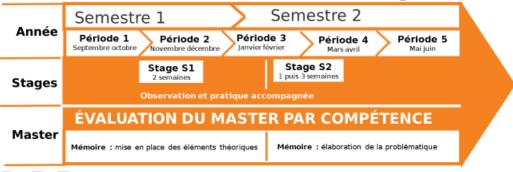
- En formation initiale : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
- En formation continue : s'adresser au <u>Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)</u>

Organisation et descriptif des études :

Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE





Les contenus et particularités du parcours **Professeur d'Education Physique et Sportive**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.



Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :



		Semestre 1			Semestre 2						1	Гotal М	1											
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total		СМ	TD	TP	Total	MCC	ECTS M1	Compétences				
			Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Total											
BLOC A	EDUQUER	UE1	Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12	UE1	24	12	0	36	CC Intégral	6	EDUQUER				
Le professeur, acteur de la communauté éducative et	·	Le professeur acteur de la	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier	3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier		3		3	Ec1											
du service public de l'éducation nationale		communauté	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total											
	COMMUNIQUER	éducative	Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	UE1	4	29	0	33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER				
			Maîtrise de la langue française		9		9						Ec2											
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner																
			Ec 1a : Maîtrise les savoirs disciplinaires (historiques, sociologiques, épistémologiques)	11	11		22	Ec 1a : Maîtrise les savoirs disciplinaires (historiques, sociologiques, épistémologiques)	7	7		14												
	ENSEIGNER les	UE2	Ec 1b : Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'enseignement du collège et du	9	9	8	26	Ec 1b : Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'enseignement du collège et du	9	9	7	25	Total UE2	44	36	30	110	CC Intégral	12	ENSEIGNER les				
	SAVOIRS	Le praticien pilote						lycée					Ec1					CC IIItegrai	12	SAVOIRS				
			Ec 1c : Conférences thématiques	4			4	Ec 1c : Conférences thématiques	4			4												
		enseignement	Ateliers pédagogiques et didactiques 1			7,5	7,5	Ateliers pédagogiques et didactiques 1			7,5	7,5												
BLOC B			Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Total											
Un professeur polyvalent,	PLANIFIER et		Construire les apprentissages disciplinaires	15	30		45	Construire les apprentissages disciplinaires	15	35		50	UE2	30	65	15	110	CC Intégral	4	PLANIFIER et				
praticien réflexif, efficace	SEQUENCER		Ateliers pédagogiques et didactiques 2			7,5	7,5	Ateliers pédagogiques et didactiques 2			7,5	7,5	Ec2					CC IIICgi ai	7	SEQUENCER				
dans la transmission des savoirs fondamentaux et	EVALUER		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					_	<u> </u>	-							CC Intégral	4	EVALUER
la construction des	LVALOLK		Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24		24	Total					CC IIItegrai	7	LVALOLK				
apprentissages	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Inclusion des élèves	6	6		12	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6		6	UE3 Ec1	22	42	0	64	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de				
	TOUS les ELEVES							Inclusion des élèves		6		6								TOUS les ELEVES				
		UE3 Le praticien réflexif	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total											
		20 praticion remexii	Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10	4	14	UE3	14	18	5	37	CC Intégral	10					
	FAIRE PREUVE de							Suivi individuel de mémoire			1	1	Ec2a							FAIRE PREUVE de				
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage					Total							REFLEXIVITE				
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			8	8	UE3	0	0	16	16	CC Intégral	10					
								Suivi individuel de stage			1	1	Ec2b											
			Ec 1 : se former (aux choix) à la																					
			- Culture Numérique																					
BLOC C		UE4	- Culture artistique et patrimoniale										Total											
Le professeur, acteur de	SE FORMER	Le professeur,	- Culture citoyenne		20		20						UE4 Ec1	0	20	0	20	CC Intégral	3	SE FORMER				
son développement		acteur de son	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à										ECI											
professionnel		développement professionnel	l'étranger - Culture de la recherche																					
		p. 0.00010111101	- culture de la rechierche										Total											
	COOPERER							Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)		15		15	UE4 Ec2	0	15	0	15	CC Intégral	2	COOPERER				
				CM	TD	TP	Total		CM	TD	TP	Total	Total M1	138	237	66	441	Total ECTS	60					
														CM	TD	TP	Total							



			Semestre 3			Semestre 4						Total N	12						
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	ГР То	al	СМ	TD	TP	Total	MCC	ECTS M2	Compétences
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté	EDUQUER	UE1 Le professeur	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		Tota UE: Ec:	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER
éducative et du service		acteur de la	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer				Tota	al						
public de l'éducation nationale	COMMUNIQUER	communauté éducative	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif			8			12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
								Communication respectueuse et efficace			9 !	Ec2							
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner											
			Ec 1a : Maîtrise les savoirs disciplinaires (historiques, sociologiques, épistémologiques)	7,5	7,5	4	19	Ec 1a : Maîtrise les savoirs disciplinaires (historiques, sociologiques, épistémologiques)	3	3	-								
			Ec 1b : Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à					Ec 1b : Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à				Tota	al l						
	ENICEICNED I		la mise en oeuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée	4,5	4,5	4	13	la mise en oeuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée	3	3	8 1	UE		18	71	115			ENICEICNIED I
	ENSEIGNER les SAVOIRS	UE2	Ec 1c : Conférences thématiques	4			4	Ec 1c : Conférences thématiques	4			Ec1					CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS
		Le praticien pilote de son	Ateliers pédagogiques et didactiques 1			12,5	12,5	Ec 1d : Maîtriser les savoirs disciplinaires pour concevoir une leçon dans une spécialité sportive			30 3)							
		enseignement						Ateliers pédagogiques et didactiques 1			2,5 12	.5							
			Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire			-,5								
BLOC B			Construire les apprentissages disciplinaires	2	18		20	Construire les apprentissages disciplinaires	2	20	18 4	Tota	ıl						
Un professeur polyvalent,	PLANIFIER et		Ateliers pédagogiques et didactiques 2			5	5	Ateliers pédagogiques et didactiques 2			20 2	UE:		38	45	87			PLANIFIER et
praticien réflexif, efficace	SEQUENCER							Préparation aux oraux du concours*			2						CC Intégral	4	SEQUENCER
dans la transmission des - savoirs fondamentaux et			Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement											
la construction des	EVALUER		Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent		6		Tota	al				CC Intégral	4	EVALUER
apprentissages	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8		UE:		35	0	51	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de
	TOUS les ELEVES		Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12	1	2					ee megrar		TOUS les ELEVES
		UE3	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche											
		Le praticien	Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			Tot:		43	4	53	CC Intégral	10	
		réflexif	Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1 :	Ec2		45	4	33	CCIntegral	10	
	FAIRE PREUVE de		Recherche disciplinaire		20		20												FAIRE PREUVE de
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage											REFLEXIVITE
			Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	Tota UE		0	24	24	CC Intégral	10	
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	Ec2					ee megrar	10	
			Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2 :								
			Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la											
BLOC C	SE FORMER	UE4	- Culture Numérique					- Culture Numérique									CC Intégral	3	SE FORMER
Le professeur, acteur de	SETORIVIER	Le professeur,	- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale				Tota					ee megrar		SETOMMEN
son développement professionnel		acteur de son développement	- Culture citoyenne		10		10	- Culture citoyenne		5	!	UE/ Ec1		15	0	15			
professionner	COORERER	professionnel	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger									661.1		COORERED
	COOPERER		- Culture de la recherche					- Culture de la recherche	1								CC Intégral	2	COOPERER
NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements					TO	70	T	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation	Chi	TD	- T	Total	al	477	2.52	200	Tabal FOTO	60	
disciplinaires portés par l'INSI				CIVI	TD	TP	Total	à la partie didactique de chacun des oraux du concours	CM	TD	ГР То	al M2	. 56	172	161	389	Total ECTS	60	
1													CM	TD	TP	Total			



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en contrôle continu intégral (CCI). Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	 Ne possède pas les rudiments des compétences visées N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre Les savoir-être sont inadéquats Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.



Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

• Règles de progression en Master MEEF

Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à <u>aucune</u> session de rattrapage.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.



Fonctionnement des jurys de Master MEEF

<u>A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention</u> délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

Organisation des évaluations pour les enseignements

Remise des travaux / devoirs

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ Absence lors d'une évaluation

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraine une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Niveau :	MASTER										
Domaine :	ARTS LETTRES LANGUES										
Mention:	MEEF 2 ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation										
Parcours :		Professe	ur Second deg	ıré Langues Vi	vantes						
Option:			Espag	jnol							
Values le series étudique	218h	549h	68h	0h	0h	835h					
Volume horaire étudiant :	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés Stage ou projet Total							
Formation dispensée en : Français Espagnol											

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Elsa LANG RIPERT elsa.ripert@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.92 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
UFR Bénédicte BREMARD	UFR Secrétariat de langues

Composante(s) de rattachement :

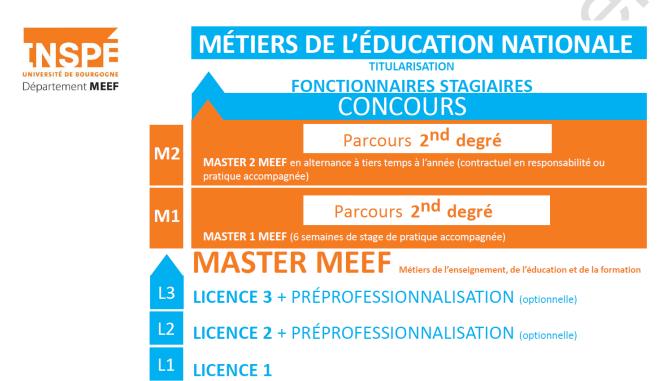
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR Langues et communication



Objectifs de la formation et débouchés :

Objectifs:

Le master MEEF mention second degré parcours Langues Vivantes, Espagnol, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les compétences professionnelles (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) du métier de professeur de Langues Vivantes, Espagnol, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique de Langues Vivantes, Espagnol
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois les blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel



Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours Langues Vivantes, Espagnol, sont précisés dans le livret de formation.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séguencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- · Se former
- Coopérer



Modalités d'accès à la formation :

De plein droit :

- Accès en M1 : être titulaire d'une licence du même domaine.
- Accès en M2: titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours Langues Vivantes, Espagnol. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- En formation initiale : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
- En formation continue : s'adresser au <u>Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)</u>

Organisation et descriptif des études :

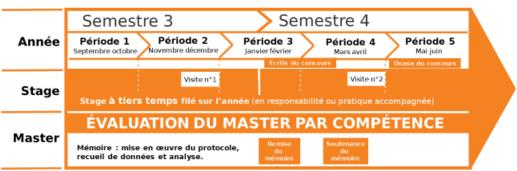
Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE





Les contenus et particularités du parcours Langues Vivantes, Espagnol, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.



Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :



			Semestre 1					Semestre 2			_			1	otal M	L				
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	ТР	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total		СМ	TD	TP	Total	MCC	ECTS M1	Compétences
			Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Total							
BLOC A	EDUQUER	UE1	Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6		12	UE1	24	12	0	36	CC Intégral	6	EDUQUER
Le professeur, acteur de la communauté éducative et		Le professeur	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui	3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent		3		3	Ec1							
du service public de		acteur de la communauté	fondent les missions du métier Ec 2 : Communiquer					les missions du métier Ec 2 : Communiquer												
l'éducation nationale	COMMUNIQUER	éducative	Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Total UE1	4	29	0	33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
			Maîtrise de la langue française		9		9						Ec2					· ·		
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner												
			Ec 1a : Approfondir ses connaissances linguistiques	10			10	Ec 1a : Approfondir ses connaissances linguistiques	9			9	Total							
	ENSEIGNER les		Ec 1b : Traduire		20		20	Ec 1b : Traduire		18		18	UE2 Ec1	57	53	0	110	CC Intégral	12	ENSEIGNER les
	SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote	Ec 1c : Approfondir ses connaissances culturelles	20			20	Ec 1c : Approfondir ses connaissances culturelles	18			18								SAVOIRS
		de son	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		9		9	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		6		6								
		enseignement	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Total							
	PLANIFIER et		Construire les apprentissages disciplinaires		48		48	Construire les apprentissages disciplinaires		47		47	UE2	0	110	0	110	CC Intégral	4	PLANIFIER et
BLOC B	SEQUENCER		Ateliers pédagogiques et didactiques 2		12		12	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		3		3	Ec2							SEQUENCER
Un professeur polyvalent, - praticien réflexif, efficace	FMALLIED		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement										661.1		EVALUED.
dans la transmission des	EVALUER		Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24		24	Total					CC Intégral	4	EVALUER
savoirs fondamentaux et la construction des	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Inclusion des élèves	6	6		12	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6		6	UE3 Ec1	22	42	0	64	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de
apprentissages	TOUS les ELEVES							Inclusion des élèves		6		6								TOUS les ELEVES
			Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Total UE3 1 Ec2a						10	FAIRE PREUVE de
			Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10	4	14		14	38	5	57	CC Intégral		
	FAIRE PREUVE de							Suivi individuel de mémoire			1	1		14	30	,	"			
	REFLEXIVITE							Recherche disciplinaire		20		20								REFLEXIVITE
			Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage					Total					CC Intégral	10	REFLEXIVITE
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			8	8	UE3	0	0	16	16			
								Suivi individuel de stage			1	1	Ec2b							
			Ec 1 : se former à la					Ec 1 : se former à la												
			Ec 1a : (aux choix)																	
			- Culture Numérique										Total							
			- Culture artistique et patrimoniale		20		20						UE4	0	20	0	20			
BLOC C	SE FORMER	UE4	- Culture citoyenne		20		20						Ec1a					CC Intégral	3	SE FORMER
Le professeur, acteur de son développement		Le professeur, acteur de son	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger																	
professionnel		développement	- Culture de la recherche	1																
		professionnel											Total							
			Ec 1b : Culture disciplinaire	10			10	Ec 1b : Culture disciplinaire	10			10	UE4 Ec1b	20	0	0	20			
													Total							
	COOPERER							Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)		15		15	UE4 Ec2	0	15	0	15	CC Intégral	2	COOPERER
				CM	TD	ТР	Total		CM	TD	TP	Total	Total M1	141	319	21	481	Total ECTS	60	
								1					IVII	CM	TD	TP	Total			



Semestre 3		Semestre 4				Total M2													
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC C	СМ	TD	TP Total		СМ	TD	TP	Total	МСС	ECTS M2	Compétences
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté	EDUQUER	UE1 Le professeur	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5	5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER
éducative et du service public de l'éducation		acteur de la communauté	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer				Total							
nationale	COMMUNIQUER	éducative	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif			8 8	UE1	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
								Communication respectueuse et efficace			9 9	Ec2							
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner											
			Ec 1a : Traduire		12		12	Ec 1a : Traduire		12	12	Total UE2	36	49	0	85			
	ENSEIGNER les	UE2	Ec 1b : Analyser des documents disciplinaires	24			24	Ec 1b : Analyser des documents disciplinaires	12		12	Ec1	30	49	U	65	CC Intégral	12	ENSEIGNER les
	SAVOIRS	Le praticien pilote	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		12		12	Ateliers pédagogiques et didactiques 1		13	13						CC Integral	12	SAVOIRS
		de son	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire											
		enseignement	Construire les apprentissages disciplinaires		30		30	Construire les apprentissages disciplinaires		30	30	Total		0.5	2				
	PLANIFIER et		Ateliers pédagogiques et didactiques 2		10		10	Ateliers pédagogiques et didactiques 2		15	15	UE2 Ec2	0	85	2	87	/	4	PLANIFIER et
BLOC B	SEQUENCER							Préparation aux oraux du concours*			2 2						CC Intégral		SEQUENCER
Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace			Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement											
dans la transmission des	EVALUER	TER les SSAGES de s ELEVES UE3 Le praticien réflexif	Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent		6	6	Total					CC Intégral	4	EVALUER
savoirs fondamentaux et la construction des	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8	8	UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de
apprentissages	TOUS les ELEVES		Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12	12						CC IIItegrai	,	TOUS les ELEVES
			Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche				Total	I		4				
			Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6		6	UE3	6	23		33	CC Intégral	10	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE
	541D5 DD5111/5 1		Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1 1	Ec2a							
	FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage										10	
	KEILEXIVITE		Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6 6	Total	0	0	24	24	CC Intégral		
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4 4	UE3 Ec2b	0	0		24	CC Intégral		
			Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2 2								
			Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la											
			Ec 1a : (aux choix)					Ec 1a : (aux choix)											
	SE FORMER		- Culture Numérique					- Culture Numérique				 					CC Intégral	3	SE FORMER
BLOC C		UE4	- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale				Total UE4	0	15	0	15			
Le professeur, acteur de		Le professeur, acteur de son	- Culture citoyenne		10		10	- Culture citoyenne		5	5	Ec1a		13	ŭ				
son développement - professionnel		développement	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à	1				- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à											
		professionnel	l'étranger	_				l'étranger											
	COOPERER		- Culture de la recherche					- Culture de la recherche					<u> </u>			CC Intégral	2	COOPERER	
			Ec 1b : Culture disciplinaire	9			9	Ec 1b : Culture disciplinaire	6 6	Total UE4 Ec1b	15	0	0	15					
NB : En dessous de 6 étudian	its inscrits dans le parcours	, les heures de cours	s (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements				.	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à				Total					T		
disciplinaires portés par l'INS		,	. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	CM	TD	TP	Total	la partie didactique de chacun des oraux du concours	CM	TD	TP Total	M2	77	230	47	354	Total ECTS	60	
													CM	TD	TP	Total			



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en viqueur).

Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en contrôle continu intégral (CCI). Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	 Ne possède pas les rudiments des compétences visées N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre Les savoir-être sont inadéquats Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.



Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences							
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.							
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.							
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.							

Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à <u>aucune</u> session de rattrapage.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.



Fonctionnement des jurys de Master MEEF

<u>A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention</u> délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

Organisation des évaluations pour les enseignements

Remise des travaux / devoirs

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ Absence lors d'une évaluation

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraine une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Niveau :	MASTER											
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES											
Mention:	MEEF 2 ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation											
Parcours :		Prof	fesseur d'Histo	oire-Géographi	e							
Values a la series étudique :	194h	409h	227h	0h	0h	830h						
Volume horaire étudiant :	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total						
Formation dispensée en :		⊠ Français										

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique						
INSPE Thierry HOHL Professeur agrégé thierry.hohl@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.92 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr						
UFR Christian STEIN Maître de conférences ☎ 03.80.39.56.71 christian.stein@u-bourgogne.fr	UFR Raphaël GROS ☎ 03.80.39.55.84 raphael.gros@u-bourgogne.fr						
Composante(s) de rattachement :							

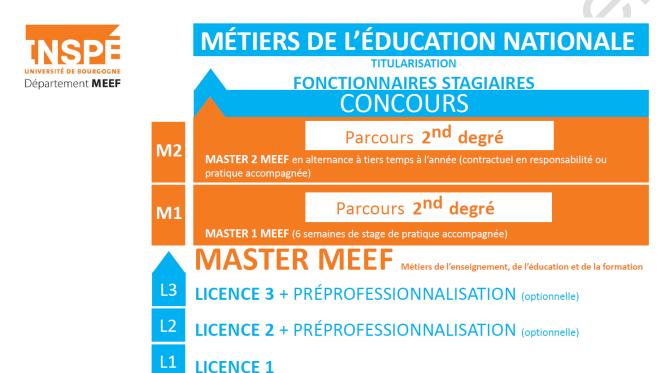
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR Sciences Humaines



Objectifs de la formation et débouchés :

Objectifs:

Le master MEEF mention second degré parcours Professeur d'Histoire-Géographie, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les compétences professionnelles (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) du métier de Professeur d'Histoire-Géographie, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique d'Histoire-Géographie
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois les blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel



Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours Professeur d'Histoire-Géographie, sont précisés dans le livret de formation.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séguencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- · Se former
- Coopérer



Modalités d'accès à la formation :

De plein droit :

- Accès en M1 : être titulaire d'une licence du même domaine.
- Accès en M2 : titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours **Professeur d'Histoire-Géographie**. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maguettes.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- En formation initiale : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
- En formation continue : s'adresser au <u>Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)</u>

Organisation et descriptif des études :

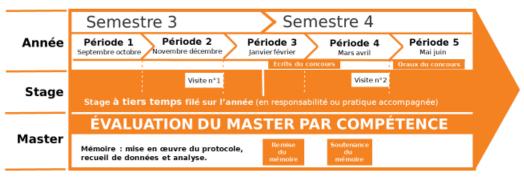
Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE





Les contenus et particularités du parcours **Professeur d'Histoire-Géographie**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.



Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :



			Semestre 1				Semestre 2						Total N	11					
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC	СМ	TD TI	Tot	al	СМ	TD	ТР	Total	МСС	ECTS M1	Compétences
			Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques				Ŧ.,							
BLOC A	EDUQUER	UE1	Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15			15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6	12	Total UE1	24	12	0	36	CC Intégral	6	EDUQUER
Le professeur, acteur de la communauté éducative et	-	Le professeur	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier	3	3		6	Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier	t	3	3	Fc1					Ü		
du service public de		acteur de la communauté	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer				Total							
l'éducation nationale	COMMUNIQUER	éducative	Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8		12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12	12		4	29	0	33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
			Maîtrise de la langue française		9		9					Ec2							
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner											
	ENSEIGNER les		Ec 1a : approfondir les savoirs en histoire/Géographie dans le secondaire	70			70	Ec 1a : approfondir les savoirs en histoire/Géographie dans le secondaire	20		20	UE2 Ec1	110	0	0	110			ENSEIGNER les
	SAVOIRS	UE2 Le praticien pilote						Ateliers pédagogiques et didactiques 1	20		20						CC Intégral	12	SAVOIRS
			Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire											
		enseignement	Ec 2a : Savoirs à enseigner		30		30	Ec 2a : Savoirs à enseigner		15	15		0	95	15	110			
BLOC B	PLANIFIER et		Ec 2b : Construire les apprentissages disciplinaires		30		30	Ec 2b : Construire les apprentissages disciplinaires		20	20	UE2 Ec2	0	95	12	110	CC Intégral	4	PLANIFIER et
Un professeur polyvalent,	SEQUENCER							Ateliers pédagogiques et didactiques 2		1	15						ee megrar	7	SEQUENCER
praticien réflexif, efficace dans la transmission des	EVALUER		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement				╛╴.					CC Intégral	4	EVALUER
savoirs fondamentaux et			Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16			16	Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24	24	Total UE3	22	42	0	64	ee megrar	7	
la construction des apprentissages	FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les FI FVFS		Inclusion des élèves	6	6		12	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6	6	Ec1		42		"	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de
арргениззадез		UE3						Inclusion des élèves		6	6	6							TOUS les FLEVES
			Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche				Total							
		Le praticien réflexif	Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8		22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10 4	14		14	18	5	37	CC Intégral	10	
	FAIRE PREUVE de							Suivi individuel de mémoire		1	1	Ec2a							FAIRE PREUVE de
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage				Total							REFLEXIVITE
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7	7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)		8	8	- 1	0	0	16	16	CC Intégral	10	
								Suivi individuel de stage		1	1	Ec2b							
			Ec 1 : se former (aux choix) à la																
			- Culture Numérique																
BLOC C		UE4	- Culture artistique et patrimoniale									Total							
Le professeur, acteur de	SE FORMER	Le professeur,	- Culture citoyenne		20		20					UE4	0	20	0	20	CC Intégral	3	SE FORMER
son développement		acteur de son	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à									Ec1							
professionnel		développement professionnel	l'étranger									_							
		professionner	- Culture de la recherche									Total							
	COOPERER							Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)		15	15	Total UE4 Ec2	0	15	0	15	CC Intégral	2	COOPERER
		•		СМ	TD	TP	Total		СМ	TD TI	Tot	Total	174	231	36	441	Total ECTS	60	
								_					CM	TD	TP	Total			

CM TD TP Total



	Semestre 3							Semestre 4					Total M2							
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total		СМ	TD	TP	Total	МСС	ECTS M2	Compétences
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté	EDUQUER	UE1 Le professeur	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER
éducative et du service		acteur de la	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total							
public de l'éducation nationale	COMMUNIQUER	communauté éducative	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif			8	8	UE1	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
nationale		educative						Communication respectueuse et efficace			9	9	Ec2							
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner												
			Ec 1a : approfondir les savoirs en histoire/Géographie dans le secondaire	50			50	Ec 1a : approfondir les savoirs en histoire/Géographie dans le secondaire	10	30		40	Total UE2	85	30	6	121			
ENSEIGNER les SAVOIRS	ENSEIGNER les	UE2						Ateliers pédagogiques et didactiques 1	25			25	Ec1					CC Intégral	12	ENSEIGNER les
	SAVOIRS	Le praticien pilote						Préparation aux oraux du concours* *			6	6								SAVOIRS
		de son enseignement	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire												
			Construire les apprentissages disciplinaires		40		40	Construire les apprentissages disciplinaires		20		20	Total UE2	0	70	17	87			
	PLANIFIER et							Ateliers pédagogiques et didactiques 2		10	15	25	Ec2	U	70	17	67	CC Intégral	4	PLANIFIER et
DLOC D	SEQUENCER							Préparation aux oraux du concours*			2	2						CC IIItegiai	7	SEQUENCER
Un professeur polyvalent praticien réflexif, efficace	EVALUER		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement										CC Intégral	1	EVALUER
dans la transmission des			Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent		6		6	Total					CC IIItegiai	4	LVALULK
savoirs fondamentaux et la construction des	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8		8	UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de
apprentissages	TOUS les ELEVES		Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12		12								TOUS les ELEVES
		UE3	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche												
		Le praticien	Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6	Total					661.1	40	
		réflexif	Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1	UE3 Ec2a	6	43	4	53	CC Intégral	10	
	FAIRE PREUVE de							Recherche disciplinaire		20		20								FAIRE PREUVE de
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage												REFLEXIVITE
			Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Total	•	0	24	24	CC -+	10	
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	UE3 Ec2b	0	0	24	24	CC Intégral	10	
			Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2								
			Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la												
BLOC C	CE FORMER	UE4	- Culture Numérique					- Culture Numérique										CC =+		CE FORMER
Le professeur, acteur de	SE FORMER	Le professeur,	- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale					Total					CC Intégral	3	SE FORMER
son développement professionnel COOPERER		acteur de son	- Culture citoyenne		10		10	- Culture citoyenne		5		5	UE4 Ec1	0	15	0	15			
	COOPERER	développement professionnel	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger		10		- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					ECI					CC Intégral	2	COOPERER	
- Culture de la recherche								- Culture de la recherche												
	NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.			СМ	TD	TP	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours	СМ	TD	TP	Total	Total M2	111	216	68	395	Total ECTS	60	

** pour les étudiants adminissibles



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en viqueur).

Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en contrôle continu intégral (CCI). Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	 Ne possède pas les rudiments des compétences visées N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre Les savoir-être sont inadéquats Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.



Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à <u>aucune</u> session de rattrapage.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.



Fonctionnement des jurys de Master MEEF

<u>A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention</u> délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

Organisation des évaluations pour les enseignements

Remise des travaux / devoirs

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ Absence lors d'une évaluation

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraine une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.



Niveau :		MASTER								
Domaine :		ARTS, LETTRES, LANGUES								
Mention:	Me	MEEF 2 ND DEGRE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation								
Parcours :			Professeur de Lettres							
Option :			Lettres Mo	odernes						
Values le series étudique	164h	568h	68h	0h	0h	800h				
Volume horaire étudiant :	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Cours intégrés	Stage ou projet	Total				
Formation dispensée en :		⊠ Français		75	□					

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Marie-Odile CONTZLER Marie-odile.contzler@u-bourgogne.fr	INSPE Scolarité 2 nd degré ☎ 03.80.39.35.77 scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
UFR Virginie BRINKER <u>Virginie.brinker@u-bourgogne.fr</u>	UFR Raphaël GROS

Composante(s) de rattachement :

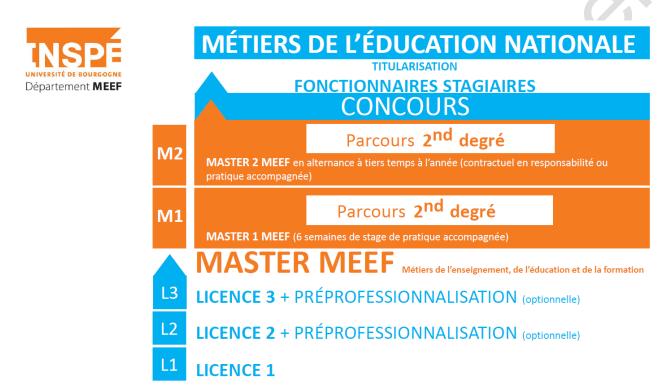
Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne UFR Lettres et philosophie



Objectifs de la formation et débouchés :

Objectifs:

Le master MEEF mention second degré parcours Professeur de Lettres option Lettres Modernes, a pour vocation de préparer les étudiants à acquérir les compétences professionnelles (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, liées au contexte d'exercice du métier) du métier de Professeur de Lettres Modernes, de collège et de lycée tout en préparant les concours qui lui sont liés.



La formation s'appuie sur quatre axes :

- L'accès à une culture professionnelle commune à tous les enseignants
- La formation disciplinaire et didactique de Lettres Modernes
- La formation au et par le numérique
- La formation à et par la recherche (avec notamment la réalisation d'un mémoire de Master).

En outre, la formation prépare les étudiants à passer les épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES en fin de master 2.

La formation s'appuie sur trois les blocs de compétences du référentiel « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21e siècle » (juillet 2019) :

- Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
- Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel



Ainsi, ce master s'attache à former les étudiants :

- À la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
- Aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage
- À l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
- À une démarche active de développement professionnel

Les objectifs spécifiques du parcours **Professeur de Lettres option Lettres Modernes**, sont précisés dans le livret de formation.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Référence Fiches ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

- K2107 Enseignement général du second degré
- K2109 Enseignement technique et professionnel
- K2103 Direction d'établissement et d'enseignement
- K1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1207 Intervention socio-éducative

Poursuite d'études : doctorat

Compétences acquises à l'issue de la formation :

La formation permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013). Ce parcours forme aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et aux compétences spécifiques des professeurs :

- P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Par ailleurs le master permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'initiation à la recherche : connaissance du champ des recherches en éducation, compétences méthodologiques et rédactionnelles.

Dans le cadre de ce master, la formation sera déclinée en neuf compétences relatives aux trois blocs de compétences du référentiel de la formation MEEF :

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire
- Planifier et Séguencer
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
- Se former
- Coopérer



Modalités d'accès à la formation :

De plein droit :

- Accès en M1 : être titulaire d'une licence du même domaine.
- Accès en M2: titulaire d'un M1 MEEF 2nd degré, parcours **Professeur de Lettres option Lettres Modernes**. Pour les candidats répondant à cette exigence et issu d'une autre université, l'accès s'effectue sur dossier afin d'étudier la compatibilité des maquettes.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- En formation initiale : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE Dijon en charge de la discipline à scolarite2d@inspe.u-bourgogne.fr
- En formation continue : s'adresser au <u>Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université de Bourgogne (03.80.39.51.80 / formation.continue@u-bourgogne.fr)</u>

Organisation et descriptif des études :

Schéma général des parcours possibles :



Année de Master 1 MEEF 2nd degré et CPE



Année de Master 2 MEEF 2nd degré et CPE





Les contenus et particularités du parcours **Professeur de Lettres option Lettres Modernes**, sont précisés dans le livret de formation afférent.

La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Stage

Le cursus de master MEEF intègre des stages d'observation et de pratique accompagnée, des périodes d'alternance qui peuvent donner lieu à un contrat de travail et des temps d'analyses de pratiques diversifiées en milieu scolaire et dans le champ de l'éducation et de la formation.

En cours de première année de master, un stage d'une durée de six semaines prend la forme de stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire ou dans le champ de l'éducation et de la formation. Dans l'académie de Dijon, il se déroule en deux temps : un stage massé de 2 semaines au semestre 1 et un stage massé de 4 semaines au semestre 2. Dans la mesure du possible, l'un aura lieu en collège et l'autre en lycée. En effet, ces stages sur le terrain doivent permettre à l'étudiant de découvrir l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer ainsi que le métier d'enseignant dans ses différentes dimensions, d'observer l'activité des élèves et de l'équipe éducative, de faire ses premières expériences de conduite de classe, d'abord guidées par un tuteur, jusqu'à acquérir progressivement plus d'autonomie.

Lors de la deuxième année de master, la formation est organisée en alternance avec un stage soit en responsabilité (avec contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs sur un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle cumulée résultant, du décret no 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré), soit en pratique accompagnée (pour également un tiers temps de l'ORS).

Dans l'académie de Dijon, ce stage est filé sur l'année scolaire à raison de deux journées hebdomadaires dans un établissement.

Les étudiants bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant lors de stages et participent ainsi à sa formation.

Régime salarié et dispenses d'assiduité

Les informations ci-dessous ne concernent pas les étudiants de M2 effectuant leur stage en CDD tiers temps.

Les étudiants devront déposer leur demande d'aménagements (emploi du temps, assiduité, etc.) au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne. Si l'étudiant devient salarié en cours d'année, il doit en informer la scolarité et déposer, si besoin, une demande d'aménagement dès signature du contrat de travail.

L'étudiant effectue sa demande auprès de la scolarité de l'INSPE uniquement qui l'informe des modalités administratives nécessaires pour faire sa demande.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières. Le cas échéant, un calendrier spécifique d'évaluation est contractualisé entre l'étudiant et les formateurs concernés. Les formateurs informent la scolarité des dates et modalités retenues. Ces informations pourront être affichées par les scolarités concernées.

Aucune dispense n'est accordée pour les stages de M1 comme de M2. Des aménagements pourront cependant être envisagés par les équipes pédagogiques pour les étudiants salariés de l'éducation nationale dans le respect du cahier des charges du stage.



Espace Numérique de Travail (ENT)

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc OBLIGATOIREMENT activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :



Process Proc	Semestre 1				Semestre 2						Total M1								
PROPERTY OF Community of Comm	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Compétences		Intitulé des EC	СМ	TD	TP Total	Intitulé des EC	СМ	TD	TP Tota	ı	СМ	TD	TP	Total	МСС		Compétences
Section Control Cont				Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques				Ec 1 : Connaître le cadre de référence et fondements éthiques				Tatal							
Agriculture		EDUQUER	UE1	Politiques éducatives et enjeux institutionnels	15		15	Comprendre et transmettre les valeurs républicaines	6	6	12		24	12	0	36	CC Intégral	6	EDUQUER
COMMONDING Commonweignment	communauté éducative et		Le professeur		3	3	6		5	3	3								
COMMUNICIES Marcian of tameline of tam	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			Ec 2 : Communiquer				Ec 2 : Communiquer				Total							
Marche of a unique requirement V		COMMUNIQUER	éducative	Usage responsable d'internet et numérique éducatif	4	8	12	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12	12		4	29	0	33	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
PROPORT PROP				Maîtrise de la langue française		9	9					Ec2							
PASSINERIES SAVORS Companyment Compa				Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner				Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner											
PROPERTY				Ec 1a : Littérature	4	10	14	Ec 1a : Littérature	8	15	23								
AVAILABLE 1		SAVOIRS Le praticien pilo		Ec 1b : Langue	8	16	24	Ec 1b : Langue	8	16	24	1	34	76	0	110			FNSFIGNER les
Example Exam					2	8	10		4	11	15						CC Intégral	12	
PLAINFER et Seguestic Confureire refresit efficiere des la repressation prédiction référeit et l'étrait dans la remaine de controllée à seguestic Confureire se apprentissage disciplinaires 2 43 50 Controllée à soprentissage and disciplinaires 2 43 50 Controllée à soprentissage disciplinaires 2 43 50 Controllée à soprenti				Ec 2 : Enseigner dans le secondaire				Ec 2 : Enseigner dans le secondaire				Total							
No professive polywhere Po	RIOCR			Construire les apprentissages disciplinaires	2	48	50	Construire les apprentissages disciplinaires	2	43	45	1	4	111	0	115			
Company Comp	Un professeur polyvalent,			Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : gestes professionnels		10	10	Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : gestes professionnels		10	10	Ec2					CC Intégral	4	
Processor sognified front and the substance of the subs	dans la transmission des	EVALUED		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement				Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement									CC Intégral		EVALUED
APPRENTISAGES de TOILS Les FLEVES. UE3 Le praidicien réflexed FAIRE PRELUVE de RELEXIVITE BLOCC Le professaur, acteur de son développement professionnel COOPERER COOPERER COOPER			e	Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage	16		16	Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation		24	24		22	12	0	64	CC IIICEGI ai	1	
TOUS ies FLYUS UE3 Le praidicen réflexif FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COOPERE				Inclusion des élèves	6	6	12	Apprendre à apprendre Outils et méthodes pratiques		6	6		22	42		04	CC Intégral		
Le praition réflexif Ez 2s : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole) 10 4 14 U3 U3 14 18 5 37 CC Intégral 10								Inclusion des élèves		6	6						CC IIICEGI ai		
## FAIRE PRELIVE de REFLEXIVITÉ Ec 25 : Stage			UE3	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche				Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche				Total							
## FAIRE PRELIVE de REFLEXIVITE ## REFLEXIVITE ## FAIRE PRELIVE de REFLEXIVITE ## REFLEXIVITE ## FAIRE PRELIVE de REFLEXIVITE ## REFLEXIVITE #			Le praticien réflexif	Ec 2a : Recherche et mémoire (cadre théorique)	14	8	22	Ec 2a : Recherche et Mémoire (cadre théorique et protocole)		10	4 14		14	18	5	37	CC Intégral	10	
Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6) 7 7 Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6) 8 8 8 8 8 8 8 8 8		FAIRE PREUVE de						Suivi individuel de mémoire			1 1	Ec2a							FAIRE PREUVE de
BLOC C Le professionnel COOPERER BLOC C Le professionnel COOPERER COOPERER COMBER COOPERER COMBER COOPERER COMBER COOPERER COMBER		REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage				Ec 2b : Stage				Total							REFLEXIVITE
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERR COOPER COOPERR COOPER COOPERR COOPER COOPERR COOP				Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			7 7	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			8 8			0	16	16	CC Intégral	10	
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COOPERER SE FORMER Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COOPERER CUlture attristique et patrimoniale - Culture de la recherche - Culture de la recherche - Culture de la recherche COOPERER COOPERER COOPERER - Culture de la recherche - Culture de la recherche - Culture de la recherche - Cooperer au sein d'une communauté éducative (projet) COOPERER CM TD TP Total CM TD TD								Suivi individuel de stage			1 1	Ec2b							
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER SE FORMER UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COUlture citoyenne				Ec 1 : se former (aux choix) à la															
SE FORMER Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COOPERER SE FORMER Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COUlture de la recherche CM TD TP Total CM TD TP Total CM TD TP Total CUlture artistique et patrimoniale - Culture artistique et patrimoniale - Culture de la recherche - Culture de la recherche - Culture de la recherche COOPERER CM TD TP Total CM TD TD TD TOTAL CM TD TP Total CM TD TP Total CM TD TD TD TOTAL CM				- Culture Numérique								l							
Le professeur, acteur de son développement professionnel COOPERER COOPERER COUNT TD TP Total CM TD TP Total Coulture citoyenne Coulture citoyenne Coulture citoyenne Culture de la recherche Culture de la re	BLOC C	SE EODMED	UE4	- Culture artistique et patrimoniale									0	20	0	20	CC Intégral	2	SE EODMED
COOPERER Culture de la recherche Coopered to professionnel Coopered to profess	· ·	JE I OKIVIEK		- Culture citoyenne		20	20							20		20	CC IIICgi ai		JE I OKIVIEK
COOPERER COOPERER COOPERER CM TD TP Total CM TD TD TD TD TOTAL CM TD		son développement	1	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger															
COOPERER COOPERER CM TD TP Total CM TD TP Total COOPERER Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet) CM TD TP Total CM TD	professionnel		- Culture de la recherche																
CM TD TP Total CM TD TP Total TOTAL M1 102 323 21 446 TOTAL ECTS 60		COOPERER						Ec 2 : Coopérer au sein d'une communauté éducative (projet)		15	15	UE4	0	15	0	15	CC Intégral	2	COOPERER
					CM	TD	TP Total		CM	TD	TP Tota	Total	102	323	21	446	Total ECTS	60	
				'									CM	TD	ТР	Total			

CM TD TP Total



			Semestre 3					Semestre 4			Total M2									
Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total	Intitulé des EC	СМ	TD	TP	Total		СМ	TD	TP	Total	МСС	ECTS M2	Compétences
BLOC A Le professeur, acteur de	EDUQUER	UE1 Le professeur	Ec 1 : Agir en éducateur responsable	4	6		10	Ec 1 : Agir en éducateur responsable		5		5	Total UE1 Ec1	4	11	0	15	CC Intégral	6	EDUQUER
la communauté éducative et du service		acteur de la	Ec 2 : Communiquer					Ec 2 : Communiquer					Total							
public de l'éducation	COMMUNIQUER	communauté éducative	Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle		12		12	Usage responsable d'internet et numérique éducatif			8	8	UE1	0	12	17	29	CC Intégral	4	COMMUNIQUER
nationale		caucative						Communication respectueuse et efficace			9	9	Ec2							
			Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner					Ec 1 : Maîtriser les savoirs à enseigner												
			Ec 1a : Littérature	13	13		26	Langue	3	6		9								
			Ec 1b : Langue	5	10		15	Ateliers pédagogiques et didactiques 1 : Mise en situation professionnelle dont composition française	2	5		7	Total UE2	32	53	0	85			
	ENSEIGNER les SAVOIRS	UF/	Ec 1c : Analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité Latin ou Fle ou Littérature et langue française ou Théâtre	6	14		20						Ec1					CC Intégral	12	ENSEIGNER les SAVOIRS
		de son enseignement	Ateliers pédagogiques et didactiques 1 : Mise en situation professionnelle dont composition française	3	5		8													
		•	Ec 2 : Enseigner dans le secondaire					Ec 2 : Enseigner dans le secondaire												
			Construire les apprentissages disciplinaires	2	32		34	Construire les apprentissages disciplinaires	2	24		26	Total		7.0					
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace	PLANIFIER et							Ateliers pédagogiques et didactiques 2 : Gestes professionnels		20		20	UE2 Ec2	4	76	2	82	CC Intégnal	4	PLANIFIER et
	SEQUENCER							Préparation aux oraux du concours*		-	2	2						CC Intégral	4	SEQUENCER
	EVALUER		Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement					Ec 1 : Rendre plus efficace son enseignement										CC Intégral		EVALUER
dans la transmission des savoirs fondamentaux et	EVALUER		Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent	16			16	Développement de l'adolescent		6		6	Total					CC integral	4	EVALUER
la construction des apprentissages	FACILITER les APPRENTISSAGES de		Autorité et gestion de classe		3		3	Autorité et gestion de classe		8		8	UE3 Ec1	16	35	0	51	CC Intégral	5	FACILITER les APPRENTISSAGES de
0	TOUS les ELEVES		Inclusion des élèves		6		6	Accompagnement du parcours des élèves		12		12					555B. a.	J	TOUS les ELEVES	
		UE3	Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					Ec 2 : Analyser sa pratique et mobiliser la recherche												
		Le praticien	Ec 2a : Recherche et Mémoire		23	2	25	Ec 2a : Recherche et Mémoire	6			6	Total	6	42	4	F2	CC Intérnal	10	
		réflexif	Suivi individuel de mémoire			1	1	Suivi individuel de mémoire			1	1	UE3 Ec2a	6	43	4	53	CC Intégral	10	
	FAIRE PREUVE de							Recherche disciplinaire		20		20								FAIRE PREUVE de
	REFLEXIVITE		Ec 2b : Stage					Ec 2b : Stage												REFLEXIVITE
			Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Analyse Réflexive de la Pratique (ARP)			6	6	Total			24	24	CC +	10	
			Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	Préparation et analyse du stage (par groupe de 4 à 6)			4	4	UE3 Ec2b	0	0	24	24	CC Intégral	10	
			Suivi individuel de stage			2	2	Suivi individuel de stage			2	2								
			Ec 1 : se former (aux choix) à la					Ec 1 : se former (aux choix) à la												
BLOC C	CE EODMED	UE4	- Culture Numérique					- Culture Numérique]					CC m+-1		CE CODMED
Le professeur, acteur de	SE FORMER	Le professeur, acteur de son	- Culture artistique et patrimoniale					- Culture artistique et patrimoniale]				Total UE4	0	15	0	15	CC Intégral	3	SE FORMER
son développement		développement	- Culture citoyenne		10		10	- Culture citoyenne		5		5	Ec1		15	U	13			
professionnel	COOPERER	professionnel	- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger					- Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger]									CC Intégral	,	COOPERER
- Culture de la recherche							- Culture de la recherche										CC IIILEGI ai		COOPERER	
	NB : En dessous de 6 étudiants inscrits dans le parcours, les heures de cours (autres que transversales) seront diminuées de 20% pour les enseignements disciplinaires portés par l'INSPE.			СМ	TD	TP	Total	*1h par étudiant admissible au concours sera proposée pour la préparation à la partie didactique de chacun des oraux du concours	СМ	TD	TP	Total	Total M2	62	245	47	354	Total ECTS	60	



Modalités de contrôle des connaissances et des compétences :

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Modalités d'évaluation

Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, le référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019) fixe les compétences attendues en fin de formation au niveau national. Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en contrôle continu intégral (CCI). Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	 Ne possède pas les rudiments des compétences visées N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre Les savoir-être sont inadéquats Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.



Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon référentiel national de compétences
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Règles de progression en Master MEEF

❖ Modalités de validation

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à <u>aucune</u> session de rattrapage.

❖ Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant.e. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant.e à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

Modalités relatives au redoublement

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.



Fonctionnement des jurys de Master MEEF

<u>A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention</u> délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

Organisation des évaluations pour les enseignements

Remise des travaux / devoirs

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. A défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ Absence lors d'une évaluation

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraine une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place tout au long de l'année. Il permet, le cas échéant, et sur proposition/décision du/des responsables de parcours, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une seconde chance à l'étudiant.

❖ Plagiat

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.